Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

NOM DU CONTROLEUR	PEROTTI HUGO
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	038D0541 Perotti Hugo
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLAUTO SH ZI Centr'Alp 120 rue de l'Eygala 38430 - MOIRANS
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S038Z240
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	26/03/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay Frederic Lafay

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	**4**	**Nombre de non conformité critique (NCC)**	**0**

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	**PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 26/03/2027**

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PEROTTI HUGO

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : AN-932-ZR Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO

Date de mise en circulation : 24/03/2009 N° PV : 25035916

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25035506	21/01/2025	RAS
25035508	22/01/2025	RAS
25035516	22/01/2025	RAS
25035534	24/01/2025	RAS
25035539	27/01/2025	RAS
25035545	27/01/2025	RAS
25035550	28/01/2025	RAS
25035554	28/01/2025	RAS
25035565	29/01/2025	RAS
25035584	31/01/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PEROTTI HUGO

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	**FONCTION 0 - Identification du véhicule**	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	CONFORME
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	CONFORME
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PEROTTI HUGO

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	**Fonction 0 - Identification du véhicule**	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage *2.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique* ➢ 1.1.10. Dispositif de freinage assisté maître-cylindre (systèmes hydrauliques) : Mauvaise méthode du contrôle de l'assistance de freinage.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité *2.3.3.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique* ➢ 3.4.1. Essuie-glace : Mauvaise méthode du contrôle des essuie glaces.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques *2.3.4.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique* ➢ 4.1.5. Dispositif de réglage de la portée (phares) : Mauvaise méthode du contrôle de la portée des phares.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : PEROTTI HUGO

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances *2.3.8.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique* ➢ 8.2.22. Opacité : Mauvaise méthode du contrôle de la pollution.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME